Code général des collectivités territoriales Articles L 2121-21 et R 2121-9

Arrondissement de Nîmes

Mairie de Villeneuve lez Avignon

EXTRAIT

DU

Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve Lez Avignon

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 29
Quorum : 24
Secrétaire de séance : Florent GRAU

Séance du 8 octobre 2026

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Villeneuve lez Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville pour sa séance ordinaire du mois d'octobre 2026, sous la présidence de Mme Pascale BORIES, maire.

Présents :
MM Mmes SANCIAUME, GALATEAU LEPERE, ZANIRATO, CLAPOT, ORCET, CHEVALIER, BONIFAY, BOUT, SALADIN, CARRY, XOLIN, FERNANDEZ, TRI, DEKER, BRUN, BAYLE, ARTHUR, DUMAS FILLIERE, LIETARD, DESCLOUX, TORRES, GRAU, GOY

Procurations :
Mme DEMARQUETTE MARCHAT à M. SANCIAUME
M. SUFFET à M. ZANIRATO
M. CREPIN à M. ORCET
Mme TOULOUSE à Mme BORIES
M. SINATRA à M. BONIFAY

Absents excusés :
Mme NOVARETTI
M. GAVAZZI
M. CAPRON
Mme BOCZKOWSKI

I - OBJET : URBANISME – Approbation du bilan de la mise à disposition du dossier au public portant création de l'OAP chemin du Lozet

Rapporteur : Mme CLAPOT

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20261012-N1-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 12/10/2026
Date de réception préfecture : 12/10/2026

Par délibération du conseil municipal en date du 2 juillet 2020, la commune de Villeneuve lez Avignon a approuvé la révision de son PLU. Le PLU s'inscrit dans un juste équilibre du projet urbain entre la densification et le développement des espaces urbains et économiques, la protection des espaces agricoles et naturels dans une logique de modération de la consommation d'espace.
A ce titre il comprend 7 orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles concernant les quartiers de l'aire urbaine du territoire et une OAP thématique consacrée au mode de déplacements doux. La commune a souhaité compléter le dispositif par la création d'une OAP sur un espace en dent creuse dans le secteur UCa du PLU. Cette OAP, située Chemin du Lozet, permet d'encadrer la future opération d'aménagement qui répond aux besoins de logements de la commune et garantit une qualité urbaine, architecturale et paysagère compatible avec son environnement.
Le lancement de la procédure de modification simplifiée a été entériné par la délibération du conseil municipal du 30 septembre 2021 et le conseil municipal du 24 septembre 2025 a fixé les modalités de mise à disposition du dossier de présentation d' l'OAP au public. Cette mise à disposition s'est déroulée du 13 octobre au 13 décembre 2025 conformément aux modalités définies.
A la clôture du registre il a été constaté une seule remarque portant avis favorable sur le projet.
Au regard de cet exposé, je vous propose au nom de la commission qui a émis un avis favorable à l'unanimité de bien vouloir :

- approuver le bilan de la mise à disposition du public
- approuver la modification simplifiée du PLU portant création de l'OAP du chemin du Lozet telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

La délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet du Gard conformément à l'ordonnance du 7 octobre 2021. Elle fera l'objet d'une publication dématérialisée sur le site de la collectivité.
La mention de cette publication fera l'objet d'une insertion en caractères apparent dans un journal d'annonce légale diffusé dans le département
La présente délibération est exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité. Le dossier de modification simplifiée du PLU est tenu à disposition du public à la mairie au jour et heure habituels d'ouverture. Les éléments de la modification simplifiée seront téléversés au Géoportail de l'urbanisme.

ADOPTE A L'UNANIMITE
Intervention Mme BORIES

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.....
Et ont signé au registre les membres présents.....
Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon, le 12 octobre 2026.

Le Secrétaire de séance

Florent GRAU

Mairie de Villeneuve-lez-Avignon - Gard -

Mme le Maire

Pascale BORIES

La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20261012-N1-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 12/10/2026
Date de réception préfecture : 12/10/2026